

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE

Des Bergères de Rigauville

ex libris
M^{rs}. A.-E. GOSSEL

LA FAMILLE

Des Bergères de Rigauville

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LÉVIS

—

1912

CS30

B384

1912

C12

P***

Tiré à 100 exemplaires



1997

La famille des Bergères de Rigauville

Raymond-Blaise des Bergères

La campagne désastreuse du gouverneur de la Barre contre les Iroquois en 1684 décida le roi de France à le rappeler. Le 1er janvier 1685, le marquis de Denonville était nommé gouverneur de la Nouvelle-France.

Le roi donna au nouveau gouverneur un renfort de 500 soldats. Le marquis de Denonville arriva à Québec le 29 juillet 1685, accompagné de 350 soldats et d'une vingtaine d'officiers. 150 soldats étaient morts pendant la traversée.

Raymond-Blaise des Bergères était du nombre des officiers arrivés ici en même temps que le marquis de Denonville.

Le jeune officier, originaire de la paroisse Saint-Pierre, ville d'Orléans, était fils de Jean des Bergères et de Marie Boucher.

Les attaques réitérées des Iroquois contre les alliés des Français engagèrent le marquis de Denonville à aller porter la guerre dans leur pays. Tout l'hiver de 1686-1687 se passa à faire les préparatifs de cette expédition.

Le 13 juin 1687, l'expédition forte de près de 2,000 hommes partit de Montréal. Les milices avaient pour chef M. Dugué de Boisbriand, ancien capitaine au régiment de Carignan. Le chevalier de Vaudreuil commandait les troupes régulières. M. de Callières était commandant en chef des deux divisions de l'armée sous les ordres du marquis de Denonville.

M. des Bergères était de cette expédition.

Après avoir brûlé les villages iroquois et avoir tué un grand nombre de ces barbares, M. de Denonville se décida à revenir au pays.

Mais il s'arrêta avant à Niagara avec toute son armée pour y rétablir le fort de ce nom.

Le dernier jour de juillet 1687, le fort était entièrement terminé. M. de

Denonville y laissa une garnison de cent soldats d'élite, avec six officiers. Le chevalier de Troye devait avoir le commandement du fort et M. des Bergères celui de la garnison, sous ses ordres.

Malheureusement, à cause des vivres à moitié gâtés qu'on avait laissés à Niagara, le scorbut et d'autres maladies se déclarèrent dans la garnison. Presque tous les soldats moururent. (1) Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par le fléau le 8 mai 1688.

C'est M. des Bergères qui remplaça le chevalier de Troye dans le commandement du fort Niagara.

Au mois de juin 1688, des délégués iroquois vinrent à Montréal pour s'entendre avec le marquis de Denonville sur les conditions de la paix. Celui-ci eut la faiblesse de consentir à leur demande de raser le fort Niagara.

Un peu avant le milieu de septembre 1688, un ordre arriva à M. des Bergères de brûler le fort Niagara, et de ramener les effets au fort Frontenac et la garnison à Montréal. M. des Bergères agit avec tant de célérité que tout se fit en quatre jours. (2)

Quelques mois après son retour à Montréal, M. des Bergères fut envoyé pour commander au fort de Chambly.

Un *Mémoire sur le Canada* qu'on attribue à l'ingénieur Gédéon de Catalogne nous fait connaître les exploits d'un jeune chien qui appartenait à M. des Bergères.

"Vers 1688, dit-il, monsieur des Bergères ramena un jeune chien de Niagara, fils d'un autre qui s'appelait Vingt-Sols, qui souvent avait servi de sentinelle au dit poste. Ce jeune chien fut amené à Chambly où monsieur des Bergères fut commandant, et comme les avenues de ce dernier poste étaient souvent occupées par les Iroquois, il était difficile de donner et recevoir des nouvelles de Montréal. On s'aperçut que le jeune chien lorsqu'il fut assez grand avait fait quelques voyages à la Prairie de La Madeleine où il y avait

(1) Le baron de LaHontan, qui faisait partie de l'expédition du marquis de Denonville, place l'effectif de la garnison à cent vingt soldats. Il ajoute que de toute la garnison il ne resta que douze soldats avec M. des Bergères, leur officier.—"Voyages du baron de LaHontan dans l'Amérique septentrionale", édition de 1741, tome premier, pp. 133 et 183.

(2) L'"Etat dans lequel a été laissé le fort de Niagara en 1688, rédigé par le chevalier de Lamotte le 15 septembre 1688, se trouve aux Archives du Canada, à Ottawa, vol. . . . de la Correspondance générale. Cet état a été reproduit par M. E. B. O'Callaghan, dans son ouvrage "Documents relating to the colonial history of the state of New-York", vol. IX, p. 386.

garnison, où il fit à la suite d'une chienne chaude (?)

" Il fut reconnu par les soldats, qui en avertirent le commandant. Craignant que quelques Français avec qui il aurait pu venir n'eussent été pris par les Iroquois, on écrivit une lettre qu'on attacha au col du chien. Après lui avoir donné à manger, on le fustigea et on le mit hors du fort en le menaçant si bien qu'il s'en fut à Chambly où le trajet est de quatre lieues, et il se rendit au fort, la lettre au col, que l'on lui ôta.

" Après en avoir fait la lecture, ils pensèrent à le renvoyer, lui mettant la réponse de la lettre au col, et on le fustigea comme on avait fait à Laprairie où il fut rendre la réponse.

" Par cette manière, il fut établi postillon d'un poste à l'autre ; ce que le commandant représenta à monsieur l'intendant, lui demandant une ration pour lui, ce qui lui fut accordé et fut incorporé sur les rôles des soldats sous le nom de monsieur de Niagara. On trouva même le moyen de le faire vivre plusieurs années après sa mort. Lorsque la revue se faisait, il était en course ou en chasse. " (1)

Au mois de juillet 1689, M. des Bergères et François Lefebvre, sieur Duplessis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, eurent une altercation qui se termina par un duel. M des Bergères reçut un coup d'épée assez grave puisque M. Sarrazin, chirurgien-major des troupes, fut obligé de lui donner ses soins. MM. des Bergères et Lefebvre Duplessis furent arrêtés et emprisonnés. Les lois étaient alors très sévères pour les duellistes. Après une longue enquête, l'affaire vint, le 16 novembre 1689, devant le Conseil Souverain à Québec. Celui-ci rendit, le même jour, le jugement suivant :

" Tout considéré, le Conseil a renvoyé et renvoie les dits Duplessis et des Bergères absous de l'accusation formée contre eux pour le duel, ordonne qu'ils auront provision de leur personne, et leurs écroues déchargés, condamne le dit Duplessis en la somme de six cents livres d'intérêts civils envers le dit des Bergères, et chacun d'eux en trois livres d'amende, et à aumôner aussi chacun dix livres, moitié à l'Hôtel-Dieu, et moitié au Bureau des Pauvres, et en outre le dit Duplessis en tous les dépens. " (2)

(1) "Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France", vol. I, p. 606

(2) "Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France", vol. III, p. 364.

En 1690, la flotte de Phipps remontait le Saint-Laurent jusqu'à Québec. On sait quelle réception M. de Frontenac fit au présomptueux amiral. Il n'apert pas que M. des Bergères ait pris part à la défense de Québec pendant ces jours glorieux pour la vaillance canadienne. Il est probable qu'il resta à Chambly pour mettre son fort en état de défense contre une invasion possible des troupes de la Nouvelle-Angleterre.

Le 12 octobre 1691, l'intendant Champigny se plaignait au ministre de M. des Bergères. Il lui écrivait :

" Il y a depuis quinze mois dans le fort Chambly pour commandant le sieur des Bergères, capitaine, à qui le trésorier est en avance de plus de neuf cents livres et d'ailleurs il y consomme une quantité considérable de vivres, munitions et ustensiles de magasin, ayant avec lui sa famille. J'en ai parlé plusieurs fois à M. de Frontenac pour y remédier en le réduisant à ces appointements, ou en y mettant un autre officier, mais il a fait tout le contraire de ce que je lui ai représenté, en sorte qu'il lui a fait encore avancer depuis peu cinq à six cents livres, ce qui embarrasse beaucoup le commis de M. de Lubert ne sachant où prendre ses avances. Je vous prie, Monseigneur, de me faire savoir votre intention sur cela. " (1)

Le ministre, sur réception de la lettre de l'intendant Champigny, ayant reproché à M. de Frontenac les trop fortes dépenses de M. des Bergères à Chambly, le gouverneur lui répondit ainsi, le 5 septembre 1692 :

" Si l'on a tenu compte au sieur des Bergères de quelques vivres qu'il avait consommés et d'autres avances qu'il avait faites, ce n'a été qu'après avoir bien vérifié qu'elles étaient effectives et employées pour de différents partis de Sauvages et de Français qui en allant et revenant de la guerre, passent toujours par son poste, et auxquels on ne peut pas se dispenser, pour le bien du service, de donner quelque chose, ce qui serait fort onéreux pour celui qui y commande s'il fallait que cela tombât sur ses coffres. M. l'intendant qui a examiné la chose de plus près vous en rendra encore un meilleur compte. Mais ce que je vous puis dire, pour ne point trahir la vérité, est qu'il n'y a point ici de commandant dans aucun fort qui y tienne les choses en si bon état qu'il fait, qui soit plus vigilant et sur qui on doive plus s'assurer. Je ne m'attendais pas, dans le voyage que j'y ai fait cet été, d'y trouver toutes choses en aussi bon ordre qu'elles y sont : son poste est le plus jaloux et le plus exposé de tous. C'est une clef du pays et les ennemis sont presque tous les jours au pied de ses palissades, de sorte qu'il faut être aussi alerte que je sais qu'il est pour diminuer

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

les inquiétudes que j'en aurais, si un autre moins soigneux que lui était à sa place." (1)

Le gouverneur de Frontenac qui connaissait la valeur et la capacité de M. des Bergères parce qu'il l'avait vu à l'oeuvre, avait pris sur lui de lui accorder une gratification de 500 livres, en considération des services qu'il avait rendus dans le poste de Chambly. La chose était peut-être irrégulière, le Roi se réservant le privilège d'accorder des gratifications.

Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

" Le sieur des Bergères, commandant à Chambly, s'est acquitté d'une partie des avances qu'il avait prises par le moyen de la gratification de 500 livres que M. le comte de Frontenac a jugé à propos de lui accorder, en considération des services qu'il a rendus dans ce poste. J'espère qu'il sera bientôt quitte du reste, me paraissant qu'il prend quelque soin de se ménager dans ses dépenses." (2)

Le 4 novembre 1693, M. de Champigny revenait encore sur la gratification accordée par le gouverneur de Frontenac à M. des Bergères. Il écrivait au ministre :

" La gratification de cinq cents livres au sieur des Bergères n'a été faite que parce que M. de Frontenac l'a souhaité, après y avoir de ma part longtemps résisté. Il est vrai qu'il a bien servi au fort de Chambly, mais je sais qu'il ne convient pas à un intendant de faire des gratifications sans l'ordre de Sa Majesté et c'est un des articles que je marque dans le mémoire que je vous envoie pour le retranchement des dépenses." (3)

Pendant cette même année 1693, M. des Bergères s'occupait de refaire à nouveau le fort de Chambly. Au printemps, il avait conduit vingt hommes de sa garnison à deux lieues de Chambly pour embarrasser les portages de la rivière Richelieu, entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean ou Mille-Roches.

M. de Frontenac écrivait au ministre à la fin de 1693 que le fort de Chambly était dans l'état de la meilleure défense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux.

En 1694, M. des Bergères était encore commandant du fort de Chambly.

Pareillement, en 1695, on voit que M. des Bergères a la charge du même fort de Chambly.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12

(3) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12

En 1696, M. de Frontenac faisait son expédition contre les Iroquois. M. des Bergères rendit des services signalés au cours de cette campagne. M. de Frontenac ayant décidé d'établir un fort sur la rive orientale du lac Ontario, pour garder les provisions nécessaires à l'armée, les troupes y mirent tant d'ardeur qu'il fut élevé en deux jours.

Le Père de Charlevoix nous apprend que la garde de ce fort fut confiée au marquis de Crisafy et à M. des Bergères, tous deux capitaines, auxquels on donna cent cinquante hommes choisis. (1)

De 1696 à 1700, il est peu question de M. des Bergères.

En 1700, le roi accordait un congé de neuf mois à M. des Bergères afin de passer en France.

Le 18 octobre 1700, MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre :

“ Le sieur des Bergères a pris la résolution de ne point profiter cette année du congé que Sa Majesté lui a accordé pour passer en France. ” (2)

Incidemment, par une lettre de MM. de Callières et Champigny au ministre du 6 novembre 1701, nous apprenons que M. des Bergères était à cette date commandant au fort Frontenac.

En 1703, M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, sollicitait le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France de créer une lieutenance de roi à Trois-Rivières pour un officier qui put le soulager dans les fonctions du gouvernement.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre à ce sujet :

“ Le sieur de Crisafy nous a sollicité, Monseigneur, de vous proposer de créer une lieutenance de Roi aux Trois-Rivières pour un officier qui pût le soulager dans les fonctions du gouvernement que S. M. lui a fait la grâce de lui donner et il vous a nommé les sieurs Duplessis-Fabert et des Bergères ; ce dernier est nécessaire pour le service du Roi au fort Frontenac où il commande et il y a ici de vieux capitaines qui se trouveraient heureux d'avoir un tel poste. Nous vous proposerions, Monseigneur, les sieurs de Muy et de la Chassagne s'ils ne méritaient pas quelque chose de plus. Ce dernier a l'honneur de vous représenter ses services par sa lettre ci-jointe et comme ceux du sieur de Muy vous sont connus, nous prenons la liberté de vous proposer d'ériger

(1) "Histoire de la Nouvelle-France", vol. II, p. 170

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 18

en sa faveur le poste de Chambly en gouvernement, sous les ordres du gouverneur de Montréal." (1)

Combien de temps M. des Bergères garda-t-il le commandement du fort Frontenac ?

M. de Catalogne écrivait en 1705 :

" Remarquer que Monsieur Lamotte-Cadillac, qui s'était brouillé avec Monsieur de Vaudreuil, passant par Cataracouy, où commandait Monsieur de la Corne, y fut reçu avec le salut du canon, ce qui étant venu à la connaissance de Monsieur de Vaudreuil, il y envoya Monsieur de Tonty pour y relever Monsieur de la Corne." (2)

Ce passage indique que M. des Bergères n'était plus au fort Frontenac en 1705.

Gédéon de Catalogne nous apprend dans son *Mémoire sur le Canada* qu'en 1707 M. des Bergères remplaça M. d'Ailleboust de Périgny au commandement du fort de Chambly.

On avait eu vent que les Anglais s'avançaient sur Montréal par le lac Champlain. M. de Longueuil, qui administrait cette partie du pays, reçut ordre de faire évacuer le fort de Chambly après en avoir tiré tous les effets. L'ingénieur de Catalogne qui avait fortifié le fort Chamblé assura M. de Longueuil qu'on pouvait le défendre avec cent hommes. M. de Longueuil gagna les autorités de la colonie à l'opinion de M. de Catalogne et on décida de conserver le fort. C'est dans ces circonstances que M. des Bergères remplaça M. de Périgny au commandement. (3)

M. Godefroy de Linctot, major des Trois-Rivières, étant décédé le 18 mai 1709, M. des Bergères demanda cette charge.

Le 15 septembre 1709, l'intendant Raudot écrivait la lettre suivante au ministre en faveur de M. des Bergères :

" Je me sers du retour d'un bastiment de plaisance qui nous a amené icy le Gouverneur et une partie de la garnison de Saint-Jean, pour avoir l'honneur de vous mander par avance la perte que nous avons faite de quelques personnes mortes icy depuis le départ du dernier vaisseau. Nous en avons perdu au mois de may dernier trois qu'on peut dire estre de considération pour ce pays, le sieur marquis de Crisafy, le sieur de Lotbinière et le sieur Linctot

Enfants :

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.

(2) "Collection de manuscrits", vol. I, p. 614.

(3) "Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France", vol. I, p.

" La majorité des Trois-Rivières qui vacque par la mort du sieur de Linctot est un très petit employ, tant à cause de l'endroit où on l'exerce, que parce qu'il n'y a que neuf cent livres d'appointemens. Néanmoins le sieur des Bergères, capitaine dans ce pays et des plus anciens, vous le demande, c'est un bon officier quoiqu'un peu dérangé dans ses affaires, que tout le monde croit, par son activité, estre capable de cet employ.

" La dame de Linctot, par la mort de son mary, se trouve encore chargée de quatre enfans, il ne luy reste pour tous biens qu'une terre qui luy rapporte très peu de revenu, elle espère, Monseigneur, que vous luy accorderez la même grace que vous faites ordinairement aux veuves des officiers de cette qualité, en obtenant pour elle de Sa Majesté une pension, elle passe, à ce qu'elle dit cette année en France, dans l'espérance de tirer quelque secours dans ses besoins d'un frère qu'elle a à Paris qui pourroit bien luy en donner, c'est un médecin qui se nomme Belestre qui est garçon, qui a du bien, mais qui est fort avare. " (1)

Le 10 mai 1710, le Roi accordait la majorité des Trois-Rivières à M. des Bergères, à la place de M. de Linctot, décédé. (2)

M. des Bergères ne jouit pas longtemps de cette charge honorable puisqu'il décéda à Montréal le 20 juillet 1711.

Raymond-Blaise des Bergères s'était marié trois fois. Il avait épousé sa première femme, Anne Richard de Goigni, en France, le 20 décembre 1677, et il en eut un fils et une fille. Anne Richard de Goigni périt en venant rejoindre son mari dans la Nouvelle-France.

En secondes noces, à Montréal, le 8 novembre 1694, M. des Bergères épousa Jeanne-Cécile Closse, fille de Lambert Closse et de Elisabeth Moyen, et veuve de Jacques Bizard, major de Montréal. Elle décéda à Montréal le 9 février 1700, et fut inhumée dans l'église paroissiale. Elle avait eu trois enfans.

En troisièmes noces, à l'île Dupas, le 13 novembre 1709, M. des Bergères épousa Marie-Marguerite, fille de Pierre-Charles Vauvriil de Blazon et de François LePelé, et veuve de Lambert Boucher de Grandpré. Elle décéda à Trois-Rivières le 8 janvier 1730. Aucun enfant n'était né de cette troisième union.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 30.

(2) Edouard Richard "Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes", p. 422.

I

Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville.—Le continuateur de la lignée.

II

Anne des Bergères.—Née en France en 1682.

Le 7 juillet 1711, le ministre écrivait à M. des Bergères qu'il était satisfait de ses services et pourrait le recommander plus tard pour la croix de Saint-Louis, mais qu'il était surpris d'apprendre qu'il avait à Paris une fille qu'il laissait sans secours. (1)

C'est la seule mention connue de mademoiselle des Bergères.

III

Joseph des Bergères.—Né à Montréal le 11 décembre 1696.

Décédé au même endroit le 8 janvier 1697.

IV

Marie-Joseph des Bergères.—Née à Montréal le 3 mars 1698.

Mariée, à Québec, le 22 septembre 1722, à Guillaume-Emmanuel-Théodore Denis de Vitré, fils de Denis de Saint-Simon et de Louise-Madeleine de Peiras.

Elle décéda à Québec le 9 août 1728.

M. Denis de Vitré épousa en secondes noces, à l'Hôpital-Général de Québec, le 5 octobre 1729, Marie-Thérèse Juchereau Duchesnay, fille de Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie-Catherine Peuvret.

C'est du mariage de M. Denis de Vitré et de Marie-Joseph des Bergères que naquit à Québec le 8 novembre 1724 Théodore Mathieu Denis de Vitré qui eut le triste sort de conduire la flotte anglaise jusqu'à l'île d'Orléans en 1759. (2)

V

Jeanné des Bergères.—Née à Montréal le 13 mai 1699.

Décédée au même endroit le 6 octobre 1699.

Philéas Gagnon dans le "Bulletin des Recherches Historiques", vol. III, p. 178.

(1) "Rapport sur les archives canadiennes pour 1899", p. 434.

(2) Voir sur cet épisode de notre histoire une curieuse étude de M.

Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville

Né en France en 1681.

Il n'avait pas plus de quatre ans, lorsque son père passa dans la Nouvelle-France. Rien ne nous dit, cependant, qu'il traversa la mer à un âge aussi tendre. L'enfant, s'il vint plus tard, fit la traversée sans son père, car il n'appert pas que M. des Bergères retourna en France.

Le jeune des Bergères de Rigauville commença à servir à l'âge de quinze ans. La valeur chez lui, comme on le voit, n'attendait pas le nombre des années.

Dès 1695, le gouverneur de Frontenac, qui s'intéressait beaucoup à son père, demandait pour lui une commission d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Le 25 octobre 1696, M. de Frontenac accusait réception de cette commission dans les termes suivants :

“ Comme le fils du sieur des Bergères n'a pas encore dix-huit ans et qu'il s'en manque seulement de quelques années, j'ai suspendu à lui donner la commission d'enseigne que vous lui avez expédiée, pour suivre exactement les ordres de Sa Majesté, quoiqu'il en soit venu cette année qui sont plus jeunes que lui, qu'il soit fils de maître à . . . , a toujours fait de la considération et qu'il y ait plus de deux ou trois ans qu'il fait le service régulièrement et aille à tous les partis. J'attendrai là-dessus les ordres qu'il vous plaira m'envoyer l'année prochaine et cependant, si vous l'avez agréable, M. de Champigny conservera le fonds de ses appointements pour être distribués avec sa connaissance si vous le jugez à propos. ” (1)

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 14.

Le ministre n'ayant pas répondu à cette lettre, M. de Frontenac, le 15 octobre 1697, revint sur le sujet :

" Pour le fils du sieur des Bergères à qui le Roi avait envoyé un brevet d'enseigne l'année dernière, vous ne m'en parlez, Monseigneur, ni dans la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ni dans le mémoire commun, quoique M. de Champigny et moi, unanimement, nous eussions mandé que, pour satisfaire exactement aux ordres de Sa Majesté, je différais à le mettre en charge jusqu'à ce qu'il eut l'âge que le Roi prescrivait, et comme il n'y avait que peu de temps à attendre, et qu'il nous en était venu cette même année de beaucoup plus jeunes et qui n'avaient pas les mêmes services que celui-ci, qui, depuis deux ou trois campagnes, s'est trouvé dans tous les partis qui se sont faits, nous croyons que vous ne trouveriez pas mauvais, en considération du long temps que son père sert avec distinction, qu'on lui conservât ses appointements depuis la date de son brevet ; c'est de quoi nous vous supplions encore cette année. " (1)

En 1703, l'enseigne des Bergères de Rigauville était au fort Frontenac avec son père.

Le 14 novembre 1703, M. de Vaudreuil écrivait au ministre :

" J'ai reçu, Monseigneur, les congés que S. M. a bien voulu accorder aux sieurs Desgly et de Rigauville. L'un et l'autre ont été inutiles, le sieur Desgly étant en France et le sieur de Rigauville avec son père au fort Frontenac. " (2)

De 1703 à 1714, nous avons peu de renseignements sur M. des Bergères de Rigauville. On a écrit qu'il fut nommé en 1709 commandant du fort de Chambly. C'est son père, Raymond-Blaise des Bergères, qui, en 1709, prit, pour la seconde fois, le commandement du fort de Chambly.

En 1714, il y avait sept emplois vacants dans les troupes de la marine au Canada : la majorité des troupes, la majorité des Trois-Rivières, deux capitaines et deux lieutenances. Il y eut sept demandes pour la majorité des troupes, quatorze pour les deux emplois de capitaines et quinze pour les deux lieutenances.

M. des Bergères de Rigauville, enseigne depuis 1695, fut candidat à la lieutenance. Il manqua son coup probablement à cause de l'apostille du gouverneur ou de l'intendant sur sa demande : " Ce n'est pas un bon sujet. " (3)

En 1721, la veuve de la Forest se plaint au Conseil de Marine que le

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 15.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.

(3) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 117.

sieur des Bergères de Rigauville, son gendre, enseigne depuis vingt-cinq ans dans les troupes de la marine et fils d'un capitaine mort major des Trois-Rivières, a été oublié dans la dernière promotion et qu'à son préjudice beaucoup de ses cadets ont été avancés. Elle s'en prend au malheur qu'elle a eu de déplaire à MM. de Vaudreuil et Raudot et surtout M. de Vaudreuil qui veut du mal à toute sa famille. (1)

La lettre virulente de madame de la Forest ne fit pas une grosse impression sur le ministre. Il se contenta d'écrire en marge : "Rien à répondre sur cet article."

Cinq ans plus tard, en 1726, M. des Bergères de Rigauville recevait enfin la promotion tant désirée. Il était fait lieutenant. (2)

En 1730, M. des Bergères de Rigauville était envoyé comme commandant au fort Niagara pour remplacer temporairement M. de Joncaire, chargé d'une importante mission.

A cause des fréquentes absences de M. de Joncaire la discipline des soldats de la garnison de Niagara s'était relâchée petit à petit.

M. de Rigauville, qui était homme de règle et de devoir, résolut de mettre fin à ces désordres. Les soldats, voyant qu'ils avaient affaire à un homme qui leur ferait reprendre le devoir, complotèrent de se débarrasser de lui. Excitée par les conseils d'un certain Panis et échauffée par la boisson, une partie de la garnison résolut de faire main basse sur le commandant et sur son second, l'enseigne Ferrière. C'est le 26 juillet 1730, que la révolte éclata. Le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart racontent ainsi cet événement dans leur lettre au ministre de Maurepas en date du 23 octobre 1730 :

"Nous avons l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, de la sédition et révolte arrivée à Niagara le 26 juillet dernier. Une partie de la garnison s'étant soulevée, et ayant voulu faire main basse sur le sieur de Rigauville, commandant, et sur le sieur Ferrière, enseigne, le sieur de Rigauville nous en donna avis sur le champ, et dépêcha à Montréal le sieur Bernard, écrivain du Roi, que M. Hocquart avait envoyé pour arrêter les comptes du garde-magasin.

"M. de La Corne, alors commandant (3), nous envoya les lettres du dit sieur de Rigauville, par lesquelles il nous donnait avis de ce qui s'était passé. A la réception de ces lettres, M. de Beauharnois ne perdit point de temps, et envoya ordre au sieur de La Corne de faire partir en toute diligence MM. de

(1) Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 41. ù

(2) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1904*, p. 72.

(3) A Montréal.

La Gauchetière, capitaine, et Céloron, enseigne, avec vingt soldats choisis, pour remplacer les séditeux, et faire sur les lieux mêmes une information contre les coupables, avec ordre de les renvoyer, et de les faire conduire en sûreté jusqu'à Montréal, ce qui a été exécuté de la part des sieurs de La Gauchetière et Céloron avec toute la diligence convenable.

" Quelques-uns de ces séditeux, pensant qu'on eût oublié leur crime, avaient déjà reçu ordre du sieur de Rigauville de conduire à Montréal le Panis qui était soupçonné d'avoir été l'instigateur de cette révolte. Ils arrivèrent à Montréal dans cette confiance, et furent aussitôt arrêtés et mis aux fers. Pendant ce temps-là, le sieur Céloron instruisait leur procès à Niagara, et le sieur de La Gauchetière, de concert avec le sieur de Rigauville, fit les changements qu'ils jugèrent nécessaires dans la garnison.

" Le procès de ces séditeux a été continué à Montréal ; et les nommés Laiguille et Lajoie ont été condamnés par le conseil de guerre à être pendus et rompus, et le nommé Bernard dit Dupont, déserteur, à être pendu. " (1)

Le 18 octobre 1732, l'intendant Hocquart écrivait au ministre :

" Je dois vous rendre encore plus en connaissance de cause des témoignages avantageux en faveur de M. de Rigauville, que M. le marquis de Beauharnois a mis pour commandant à Niagara, à ma prière, parce que j'étais persuadé qu'il se comporterait dans ce poste avec tout le zèle et le désintéressement nécessaires pour le bien et l'avantage du Roi. Il a de beaucoup surpassé ce que j'en attendais. Je ne vous parle point de l'exacte discipline qu'il a rétablie parfaitement dans la garnison du fort. Cet officier est homme de tête et rend bon compte. " (2)

Le 21 octobre 1733, l'intendant Hocquart faisait de nouveau l'éloge de M. des Bergères de Rigauville. Il écrivait au ministre :

" J'avois encore pris la liberté de vous écrire en faveur de M. de Rigauville, lieutenant qui commande actuellement à Niagara, et qui n'a point eu part à la promotion. C'est un officier actif, fort intelligent, aimant et entendant le service, rendant bon compte et qui a des services. M. le Général doit vous en

(1) Les trois condamnés, la veille même du jour où ils devaient être exécutés, réussirent à s'évader de la prison de Montréal, après avoir limé et coupé leurs fers. Ils ne furent jamais repris. Les limes avaient été fournies aux condamnés par les frères lais récollets Césarée et Carpentier. Cette affaire fit beaucoup de tapage dans le temps. M. l'abbé Auguste Gosselin en a raconté toutes les péripéties dans son étude *Le clergé canadien et la déclaration de 1732*.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 58.

avoir rendu les mesmes témoignages ; il n'y a point actuellement de compagnie vacquante, il seroit flatté d'une expectative. " (1)

Malgré tous ces bons certificats, M. des Bergères de Rigauville dût attendre encore près de trois ans le commandement d'une compagnie. Le 20 mars 1736, le président du Conseil de Marine lui annonçait enfin qu'il lui avait procuré une compagnie. (2)

M. des Bergères de Rigauville décéda dans sa seigneurie de Berthier-en-bas le 11 juillet 1739, à l'âge de 58 ans, et fut inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale, du côté sud de l'autel. (3)

M. des Bergères de Rigauville avait épousé à Québec, le 4 avril 1712, Marie-Françoise Viennay-Pachot, fille de François Viennay-Pachot et de Charlotte-Françoise Juchereau de Saint-Denis, et veuve d'Alexandre Berthier.

Elle lui apporta en dot les seigneuries de Berthier-en-haut et de Berthier-en-bas. (4)

Les seigneuries n'étaient pas alors d'un gros rapport et madame des Bergères de Rigauville, restée veuve avec cinq enfants, eut besoin des libéralités du roi pour subsister.

Le 20 octobre 1743, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, adressait la lettre suivante au ministre en faveur de madame des Bergères de Rigauville et de deux autres veuves qui avaient peut-être encore plus besoin qu'elle :

" Comme j'espère que M. le chevalier de Beauharnois estimé dans son corps, aura l'honneur de vous remettre directement cette lettre. . . .

" Les dames St-Vincent, de Rigauville, de Meloise espèrent, Monsieur, que vous voudrès bien penser à elles dans la distribution des pensions ; la première est réduite à une extrême misère, elle est si âgée que s'il m'étoit permis je vous supplerois, Monsieur, d'avoir plutôt égard à sa fille, qui prend soin d'elle,

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 60.

(2) *Rapport sur les Archives du Canada, pour 1904*, pp. 222 et 225.

(3) L'acte de sépulture au registre de Berthier se lit comme suit : " L'an mil sept cent trente-neuf, le onze juillet, le corps de Nicolas-Blaise des Bergères, écuyer, sieur de Rigauville, capitaine des troupes et seigneur de Bellechasse, a été inhumé à Berthier, dans le sanctuaire du bord du sud de l'autel. Il est mort âgé de cinquante-huit ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. En présence des sieurs Joseph Lemieux, capitaine, Pierre Buteau, lieutenant, Guill. Dagneau et Jean Gervais.—GRENET, ptre. "

(4) M. des Bergères de Rigauville vendit, en 1718, la seigneurie de Berthier-en-haut à Pierre Lestage.

qui n'a aucune ressource et qui avoit eu le malheur d'épouser ici un homme marié en France, les autres ont aussi sans doute besoin de vos bontés." (1)

La mort de Mme Sarrazin arrivée à Québec le 4 avril 1743 donna au président du Conseil de Marine l'occasion d'aider à Mme de Rigauville. Le 17 avril 1744, il informait MM. de Beauharnois et Hocquart que la pension vacante par la mort de Mme Sarrazin était accordée à Mme de Rigauville.

Madame des Bergères de Rigauville décéda dix ans après son mari, à Québec, le 9 décembre 1749.

De leur mariage étaient nés neuf enfants :

I

Françoise-Marie-Madeleine des Bergères de Rigauville.—Née à Québec le 25 avril 1713.

Décédée à Berthier-en-bas le 11 janvier 1717, et inhumée à Saint-Vallier de Bellechasse.

II

Nicolas-Joseph-Alexandre des Bergères de Rigauville.—Né à Québec le 3 août 1715.

Décédé à Lorette le 7 août 1715.

III

Nicolas-Augustin des Bergères de Rigauville.—Né à Québec le 22 août 1716.

Infirmes de naissance, il fut mis en pension à l'Hôpital-Général de Québec et mourut dans cette maison. (2)

IV

Marie-Joseph des Bergères de Rigauville.—Né à Berthier-en-bas le 31 août 1717. (3)

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 80.

(2) Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec, p. 443.

(3) Baptisé à Saint-Vallier.

Décédé à Québec le 5 juillet 1747. Inhumé dans le cimetière de la paroisse.

V

Thérèse-Françoise des Bergères de Rigauville.—Née à Québec le 24 octobre 1719.

Décédée à Québec le 22 août 1725.

VI

Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville.—Né à Berthier-en-bas le 28 octobre 1720.

Il entra dans le détachement des troupes de la marine aussitôt qu'il fut en âge de servir.

Le 6 mai 1737, le président du Conseil de Marine écrivait à M. de Rigauville, père, qu'il ne négligerait pas l'avancement de son fils. (1)

Le 5 mars 1744, M. des Bergères de Rigauville, cadet à l'aiguillette, est en garnison au fort Saint-Frédéric.

Le 12 mai 1745, le ministre informait M. de Beauharnois qu'une promotion était accordée à M. de Rigauville l'ainé. Il était fait enseigne.

Mgr Tanguay signale la présence de M. des Bergères de Rigauville à Détroit au cours de l'année 1755. (2)

M. des Bergères de Rigauville fit les dernières campagnes en faveur de la France au Canada.

Nous voyons dans la *Relation du siège de Québec* par une religieuse de l'Hôpital-Général qu'il combattit à Sainte-Foy, cette dernière victoire française sur le sol canadien.

" M. de Rigauville, chanoine du chapitre de Québec et aumônier de notre maison, écrit-elle, prêtre d'un mérite et d'une vertu distinguée, administrait les sacrements aux malades et veillait jour et nuit auprès des moribonds. Durant la bataille, il se rendit sur les lieux pour y exercer son ministère, et, ajoute la même religieuse, il n'était pas sans inquiétude : monsieur son unique frère et plusieurs de ses proches étaient dans l'armée. Ils eurent la consolation de

(1) *Rapport sur les archives canadiennes pour 1904*, p. 237.

(2) *Dictionnaire généalogique*, vol. III, p. 363.

voir l'ennemi tourner le dos. "

Le traité de cession du Canada, signé à Versailles le 10 février 1763, était à peine proclamé au Canada que les nouveaux maîtres du pays se trouvèrent en face de la révolte des Sauvages de l'Ouest. Pontiac, dont le prestige était immense parmi toutes les tribus sauvages, déclara que ni lui ni les siens ne seraient esclaves des Anglais. Ce fut comme une trainée de poudre. Des bandes armées se levèrent partout.

Il n'y avait dans tout le Bas-Canada que quelques régiments anglais. Le gouverneur Murray se décida à faire appel à la loyauté et à la bravoure des nouveaux sujets de Sa Majesté britannique. Il forma cinq compagnies de Canadiens-français composées, chacune, de soixante hommes. Deux furent levées dans le gouvernement de Québec, deux dans le gouvernement de Montréal et une dans le gouvernement des Trois-Rivières.

M. des Bergères de Rigauville fut mis à la tête de ces cinq compagnies de volontaires canadiens-français avec le grade de major.

On connaît les phases de la conspiration de Pontiac. Le chef sauvage eut d'abord des succès inouis. Sur onze postes que les Anglais occupaient dans l'Ouest neuf furent emportés. Vint ensuite le massacre de Michilimakinac, puis l'échec anglais de Bloody-Bridge. Pontiac poursuivit sa campagne en mettant le siège devant Détroit. Ce siège dura trois mois. La défaite subie par Pontiac à Bushy-Run aux mains du colonel Bouquet le força à faire la paix un peu plus tard. Elle fut signée à Oswego en 1766.

En 1775, les *Bastonnais* envahirent le Bas-Canada. Le gouverneur Carleton, qui n'avait presque pas de troupes à sa disposition et qui voulait s'assurer les sympathies des Canadiens-français, se décida d'établir un Conseil législatif composé de personnes d'influence dans le pays.

Le 17 août 1775, les membres du nouveau Conseil législatif s'assemblèrent à Québec. Parmi les Canadiens français appelés à cette charge honorable on comptait MM. des Bergères de Rigauville, Pécaudy de Contrecoeur, Roch Saint-Ours Deschallons, Charles-François de Lanaudière, Saint-Luc de Lacorne, Joseph Chaussegros de Léry, Picoté de Belestre, etc., etc.

Les travaux du Conseil législatif se bornèrent à peu de choses. Les conseillers siégeaient depuis trois semaines sans s'entendre quand, au commencement de septembre, on vint leur apprendre que les *Bastonnais* étaient rendus à l'île aux Noix, près de Saint-Jean. Le gouverneur Carleton renvoya immédiatement les conseillers chez eux afin d'aller organiser la résistance contre les envahisseurs.

M. des Bergères de Rigauville reprit les armes. On le trouve parmi les

défenseurs du fort Saint-Jean.

Après l'affaire de Saint-Jean les troupes de Montgomery se répandirent sur les bords du fleuve.

M. des Bergères de Rigauville fut envoyé à Verchères pour induire les miliciens et les habitants à se porter à la défense de Montréal sérieusement menacée par les *Bastonnais*.

Nous laissons parler un témoin oculaire de tous ces événements guerriers, M. Sanguinet :

" Le général (M. Carleton) envoya huit bateaux chargés de Canadiens, sous le commandement de M. de Rigauville, à Verchères, du côté du sud, pour inviter également les habitants de cette paroisse à venir à Montréal. En arrivant dans cette paroisse, il trouva cinquante hommes prêts à marcher. M. de Rigauville envoya dans la deuxième et troisième concessions pour chercher un homme qui se trouva absent alors. Il envoya prendre la femme et les enfants de cet homme avec une garde, mais les habitants, surpris d'un tel procédé, crurent que de Rigauville avec son détachement était venu pour leur faire la guerre. Alors, ils refusèrent de venir en ville. Il partit huit habitants de cette paroisse pour chercher les *Bastonnais*, qui étaient revenus à Longueuil, pour les secourir. Dans l'instant, M. de Rigauville fut averti. Il fut même prévenu qu'il y avait cinquante hommes de Contrecoeur armés contre lui et que les *Bastonnais* ne tarderaient pas à arriver pour l'attaquer. Il répondit qu'il les attendrait de pied ferme et qu'il ne craignait rien. Il mit une garde avancée chez un nommé Quintal, et le reste de son détachement, il l'étendit dans toutes les maisons, dans la distance d'une demi-lieue, soupa splendidement et se coucha ivre. Dans la même nuit, à onze heures, les *Bastonnais* arrivèrent dans le chemin du Roi et quelques habitants de Verchères le long du bord de l'eau. Le factionnaire de la garde avancée de M. de Rigauville tira son coup de fusil et tua un *Bastonnais*. La garde se reploya près de l'église, où était logé M. de Rigauville, espérant le trouver avec son détachement. Quelle surprise pour eux de trouver M. de Rigauville hors de raison, ivre, et tout son monde éparpillé dans les maisons, pendant une demi-lieue de chemin ! La garde fut obligée d'aller cogner à toutes les portes pour réveiller le détachement. Deux hommes prirent M. de Rigauville par-dessous les bras pour l'emmener. Ils ne le purent jamais. Le détachement s'embarqua avec confusion dans les bateaux et traversa dans une île. Il n'y eut que M. de Rigauville et un habitant faits prisonniers par les *Bastonnais*. Comme il y eut quelques coups de fusil tirés entre les *Bastonnais* et les habitants de Verchères par méprise, et qu'il y eut quelques hommes de

tués de part et d'autre, les *Bastonnais* crurent que les habitants de Verchères leur avaient joué le tour. Ils se sauvèrent avec diligence à Longueuil. Il fut tué dans ce petit combat le sieur Lespérance, âgé de soixante-quinze ans, de la Longue-Pointe, que M. de Rigauville avait invité d'aller avec lui. Il était logé chez un nommé Quintal, son ami. On ne sait si c'est par les habitants de Verchères ou par les *Bastonnais*. Cette affaire découragea les citoyens de Montréal et particulièrement les habitants des campagnes, qui commencèrent à s'en retourner chez eux, puisque le général (Carleton) ne voulait point traverser du côté du sud, pour chasser environ quarante hommes qui étaient dans le fort de Longueuil." (1)

M. des Bergères de Rigauville fut amené en captivité aux Etats-Unis. Il ne devait pas revoir le Canada. Il mourut à Bristol, Pennsylvanie, le 30 octobre 1776, et fut inhumé à Philadelphie.

L'honorable M. des Bergères de Rigauville avait épousé, au fort de la Présentation, le 9 novembre 1751, Louise-Suzanne Céloron de Blainville, fille de Louis-Jean-Baptiste Céloron de Blainville, commandant au fort de la Présentation, et de Suzanne-Hyacinthe Piot de Langloiserie.

Elle lui donna un fils. Charles-Marie des Bergères de Rigauville, né à Québec le 16 mai 1764, et décédé au même endroit le 5 juin 1764.

VII

Louise-Françoise des Bergères de Rigauville.—Née à Berthier-en-bas le 28 octobre 1721.

Le 22 décembre 1740, elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le 17 avril 1742, le président du Conseil de Marine écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart qu'ils avaient dû apprendre que le sieur Hazeur, grand-vicaire de Québec, avait pendant la vacance du siège épiscopal, donné la permission à une fille du sieur de Rigauville d'entrer au couvent dans l'espérance que M. le duc d'Orléans paierait la dot de cette jeune personne. Le président du Conseil de Marine ajoutait que le duc d'Orléans n'avait pas cru devoir porter sa libéralité à plus de 1,500 livres, mais que le roi, sur les instances de l'évêque de Québec, consentait à ce que cette somme fut considérée suffisante. (2)

(1) Sanguinet, *Témoignage oculaire de l'invasion du Canada par les Bastonnais*, p. 63.

(2) *Rapport concernant les archives canadiennes pour 1904*, p. 300.

La dot des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec était alors de 3,000 francs.

Le 4 septembre 1742, mademoiselle des Bergères de Rigauville faisait profession sous le nom de mère Saint-Joseph.

Le 28 septembre 1742, Mgr de Pontbriand écrivait au ministre :

“ J'avais travaillé cet hiver à faire trouver presque la dot entière de Mlle de Rigauville, puisqu'outre les 1,500 francs promis par M. le duc d'Orléans, lors de sa profession, on a donné ou assuré ici 1,300 francs. Ainsi il ne manque que 200 francs à la dot entière : ce qui m'a déterminé à l'admettre à la profession. Mme de Rigauville m'a prié de vous parler de M. son fils, pour lequel elle prend la liberté de vous adresser un placet. ” (1)

Le 10 avril 1743, un arrêt du Conseil d'Etat ratifiait enfin le contrat passé entre Mme de Rigauville et les religieuses Hospitalières de Québec, par lequel la dot de sa fille était fixée à 2,800 livres seulement.

La Mère de Saint-Joseph mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec le 9 mai 1777, après 36 années et 4 mois de profession religieuse.

La Mère de Saint-Joseph, d'après les Annales de l'Hôtel-Dieu, “était fille d'esprit et instruite, fervente et très mortifiée, partageant avec ses soeurs ce que sa famille, qui était à l'aise (2), lui donnait, dont elle ne gardait que la moindre partie : elle était pieuse, bonne, gaie, assidue aux observances. Elle a été dépositaire des pauvres et de la communauté, et assistante ”.

VIII

Jean-Augustin-Hector des Bergères de Rigauville.—Né à Berthier-en-bas le 8 janvier 1723.

Décédé à Beauport le 11 janvier de la même année 1723.

IX

Charles-Régis des Bergères de Rigauville.—Né à Québec le 23 septembre 1724.

Ordoane prêtre le 20 septembre 1749, il fut nommé peu après curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud. La pénurie de prêtres se faisait alors tellement sentir que l'évêque était souvent obligé de nommer à des cures impor-

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 78.

(2) Ceci ne s'accorde guère avec les lettres que nous citons un peu plus haut.

tantes des prêtres qui avaient à peine quelques mois de sacerdoce.

Trois ans plus tard, le 9 octobre 1752, M. l'abbé de Rigauville était nommé chanoine du chapitre de Québec. Il remplaçait le chanoine Jean-Baptiste Gosselin, décédé en France à la fin de septembre 1749.

Nommé, quelques années plus tard, chapelain puis supérieur ecclésiastique de l'Hôpital-Général de Québec, M. le chanoine de Rigauville s'identifia avec cette communauté qui le considérait comme son second fondateur. Chapelain de l'Hôpital-Général pendant les sièges de 1759 et de 1775 pendant lesquels cette maison tomba entre les mains de l'ennemi, en 1759 des Anglais et en 1775 des Américains, l'abbé de Rigauville sut par sa fine diplomatie et son habileté tirer, chaque fois, les bonnes religieuses de ces tristes circonstances avec avantage.

M. de Rigauville décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 24 décembre 1780, et fut inhumé dans l'église de ce monastère.

Dans l'ouvrage *Monsieur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, on rend justice à toutes les qualités qui distinguaient ce vénérable prêtre :

“ D'après le témoignage des religieuses et surtout des hospitalières qui l'ont vu à l'oeuvre, notre père de Rigauville a parfaitement imité monseigneur notre fondateur quant à l'esprit de cette fondation, qui est de retirer de la misère les membres souffrants de Jésus-Christ et de leur procurer tous les secours spirituels et temporels. Il chérissait ces malheureux : il n'épargnait rien pour les soulager et les consoler. Combien de fois a-t-il ramassé, pour ainsi dire, dans les rues de pauvres abandonnés ou d'autres qui étaient sortis de chez nous par folie ou par ingratitude ! Il leur parlait comme un bon père, leur faisait connaître leur faute, et les prenant ensuite dans sa voiture, il les ramenait ici et priait la mère supérieure de vouloir bien les reprendre en sa considération. Nonobstant les grandes occupations qui remplissaient sa journée, il ne se serait jamais couché tranquille, si avant ou après le souper, il n'avait parcouru tous les endroits de la maison et des salles où il savait qu'il y avait des malades, pour les consoler par sa présence et les encourager à souffrir en esprit de résignation à la volonté de Dieu.

“ Tout le monde trouvait un libre et favorable accès auprès de lui : prêtres, religieux e. religieuses ; séculiers, pauvres et riches ; il ne faisait exception de personne quand il s'agissait de rendre service ou d'exercer la charité. Cette admirable vertu était si éminente dans ce vénérable père qu'elle distillait continuellement un miel suave, suivant l'expression de saint François de Sales.

Ennemi de toute partialité, singularité et préférence, il portait tout le monde dans son cœur : il était par conséquent universellement aimé et respecté d'un chacun. Que de ressources ne trouvait-t-on pas auprès de lui dans les différentes circonstances de la vie ! Bons conseils, avis salutaires, mille inventions admirables pour consoler, rassurer, encourager. Se trouvait-il parfois obligé de faire quelque réprimande un peu sévère, la violence qu'il s'imposait en pareille rencontre le rendait malade, et il n'était heureux de nouveau que quand il avait effacé par mille témoignages de bienveillance l'impression pénible que ses paroles avaient pu laisser dans le cœur de la personne envers laquelle il s'était acquitté d'un devoir indispensable. ”

APPENDICE

Etat dans lequel a été laissé le fort de Niagara en 1688

L'an mil six cent quatre-vingt-huit le quinzisième jour de septembre avant-midy, le sieur des Bergères, capitaine d'une des compagnies de détachement de la Marine et commandant du fort de Niagara, ayant fait rassembler tous les officiers, le R. P. Millet, de la Compagnie de Jésus, missionnaire, et autres pour leur communiquer les ordres qu'il a reçus de M. le marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi dans toute l'étendue de la Nouvelle-France et país de Canada, en date du 6 juillet de la présente année, par lesquels il lui est ordonné de démolir la fortification de ce fort à la réserve des cabanes et logements qui se trouveront en nature.

Nous, chevalier de LaMothe, lieutenant d'une compagnie détachée de la marine et major du dit fort, avons fait, par ordre du dit sieur commandant, un procès-verbal qui porte inventaire de l'état auquel nous laissons les dits logements qui resteront dans leur entier pour maintenir la possession que Sa Majesté et les Français ont depuis longtemps en ces quartiers de Niagara.

Premièrement

Nous laissons dans le milieu de la place une grande croix de bois de charpente de dix-huit pieds de haut, et les bras de laquelle est écrit en gros caractères ces mots :

.....
laquelle fut plantée le jour du Vendredi Saint dernier par tous les officiers et bénite par le R. P. Millet avec solennité.

Item, une cabane dans laquelle était le commandant, dans laquelle il y a une bonne cheminée, une porte et deux fenêtres garnies de ses gonds, pantures se serrure, laquelle cabane est couverte de quatre planches de sapin et environ six autres planches ajustées dans le dedans avec une espèce de bois de lit.

Item, tout proche la dite cabane est une autre cabane où il y a deux chambres qui ont chacune leur cheminée, lambrissées de planches, et chacune une petite fenêtre et trois bois de lit, la porte garnie de ses gonds et pantures ; la dite cabane couverte de cinquante planches de sapin et au deux côtés sont seize pareilles planches.

Item, est tout devant la cabane du R. P. Millet garnie de sa cheminée, fenêtres et chassiss, avec des tablettes, un bois de lit de quatre planches ajustées dans le dedans, avec une porte garnie de ses pantures et gonds, laquelle est de vingt-quatre planches.

Item, une autre cabane, vis-à-vis la croix, dans laquelle il y a une cheminée lambrissée de planches et trois bois de lit, couverte de quarante-deux planches. D'un côté de la dite cabane, il y a une fenêtre avec son chassiss et une porte garnie de ses gonds et pantures.

Item, une autre cabane dans laquelle il y a une cheminée, une petite fenêtre avec son chassiss, et une porte, laquelle est couverte de trente planches de sapin, il y a trois bois de lit dedans.

Item, une boulangerie garnie de son four et cheminée, laquelle est couverte en partie de planches, et le reste de pieux et bousillages, aussi bien qu'un logement qui tient au bout de la dite boulangerie, dans lequel il y a deux cheminées ; il y a dans la dite boulangerie une fenêtre et une porte garnie de ses gonds et pantures.

Item, un autre logement grand et vaste, de bois de charpente, où il y a une porte double garnie de clous, de gonds et pantures avec trois petites fenêtres, le dit logement planchéyé de douze madriers et environ de douze planches ajustées dedans et dehors, sans cheminée, et est couvert de quatre-vingt-deux planches.

Item, un grand magasin couvert de cent-trente planches, entourée de coulombage de huit pieds de haut, dans lequel il y a plusieurs pièces de bois servant de solivaux, et en partie planchéyé de plusieurs planches inégales. Il y a une fenêtre et un chassiss à coulisses.

Item, dessus l'escarpe un puy avec son chassiss, tous lesquels logements sont tels qu'ils étaient l'hiver, et par conséquent habitables. Ce que tous les témoins qui sont le R. P. Millet, de la Compagnie de Je-

sus, missionnaire, le sieur Des Bergères, capitaine et commandant, les sieurs De la Mothe, LaRabelle, De Minert, de Clérin et les sieurs de Generais, le chevalier de Gregay, tous les lieutenants et officiers et Maheut, pilote de la barque la Générale qui est à présent en rade, certifions avoir vu et visité tous les dits logements et sont ainsi signés à la minute et original des présentes.

Pierre Millet, de la Cie de Jésus, des Bergères, le chevalier De la Mothe, De LaRabelle, Minert, de Clérin, de la Generais, le commandeur de Iséguimo, Maheut.

Collationné à l'original demeuré en mes mains par moy, conseiller secrétaire du Roy et greffier-en-chef au Conseil Souverain, à Québec, soussigné.

Ainsi signé : PEUVRET.

Collationné à Québec ce 12^{ème} novembre 1712.

Signé : VAUDREUIL,
BEGON.